



Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-Verbal de la réunion du 09 juillet 2019

au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène

Etaient présents :

Commune d'AUREC SUR LOIRE :	M. BOURGIE, Mme MOULIN-ROYON, Mme PARRAT, M. VOCANSON, Mme TEYSSIER, M. CHEYNET, M. HAURY (à partir du point n°5)
Commune de SAINT JUST MALMONT :	M. GIRODET, Mme PRADIER, M. FRANÇON, Mme BONNEFOY, M. TONSON, M. DUTEL
Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :	M. LARGERON, M. SALGADO
Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :	M. AULAGNIER, M. RIVET,
Commune de PONT SALOMON :	M. COLETTO, M. RABEYRIN
Commune de LA SEAUVÉ SUR SEMÈNE :	M. MARCON, Mme PACALON (à partir du point n° 10)
Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :	M. CHAMPAVERT, Mme BAUZA (à partir du point n° 4)

Etaient excusés représentés :

M. VIAL : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à Mme TEYSSIER
Mme SOUBEYRAN Commune de Saint Just Malmont : Pouvoir donné à Mme PRADIER
Mme CHABANOLLE : Commune de Saint Didier en Velay : Pouvoir donné à M. LARGERON
Mme MONTERYMARD : Commune de Saint Ferréol d'Auroure : Pouvoir donné à M. AULAGNIER
Mme VOCANSON : Commune de Pont Salomon : Pouvoir donné à M. COLETTO
Mme PACALON : Commune de La Séauve sur Semène : Pouvoir donné à M. MARCON (jusqu'au
point n°9)

Etaient excusés :

M. MOULIN : Commune de Saint Didier en Velay
Mme MARCOUX : Commune de Saint Didier en Velay
M. ROSIAK : Commune de Saint Ferréol d'Auroure

Etaient absents :

M. HAURY : Commune d'Aurec sur Loire (jusqu'au point n°4)
Mme BAUZA : Commune de Saint Victor Malescours (jusqu'au point n°3)

Monsieur le Président ouvre cette séance en remerciant le public et la presse présents ce soir.

Il est procédé à la nomination de Madame Christine BONNEFOY comme secrétaire de séance.

Madame BONNEFOY procède à l'appel :

- 19 conseillers communautaires présents,
- 1 conseiller communautaire absent (M. VIAL),
- 3 conseillers communautaires en retard (Mme BAUZA, M. FRANÇON, M. HAURY)
- 5 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme SOUBEYRAN à Mme PRADIER, Mme CHABANOLLE à M. LARGERON, Mme MONTERYMARD à M. AULAGNIER, Mme VOCANSON à M. COLETTI, Mme PACALON à M. MARCON).
- 3 conseillers communautaires excusés (Mme MARCOUX, M. MOULIN, M. ROSIAK)

Le Quorum est atteint.

Madame TEYSSIER indique que Monsieur VIAL lui a donné pouvoir.

Monsieur le Président fait remarquer qu'il ne l'a pas en sa possession et demande à l'assistante de direction de vérifier la boîte mail « Accueil ».

Il tient, avant de débiter ce conseil communautaire, à féliciter la commune d'Aurec sur Loire, et particulièrement Madame PARRAT pour la décoration des ronds-points en l'honneur du passage du Tour de France. Il rappelle que l'épreuve emblématique va passer le mur d'Aurec sur Loire ce dimanche, et sera suivi d'un grand bal populaire et d'un feu d'artifice. Il tient également à remercier les bénévoles, ainsi que les membres du SICTOM, notamment Monsieur GARDE, qui collectera les déchets de manière bénévole avec un camion de collecte accompagné d'un représentant d'Aurec sur Loire. Il tient à les féliciter à nouveau.

L'assistante de direction indique ne pas avoir reçu le pouvoir de Monsieur VIAL.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 mai 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur FRANÇON

Administration Générale
Décisions prises en application de l'article
L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des
collectivités territoriales

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président 20190503_P_060 à 20190624_P_090 et des décisions des bureaux des 14 et 21 mai et 04 et 18 juin 2019 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président explique que les décisions sont variées principalement au niveau des services Famille- Jeunesse et Culture. Il demande si ces décisions amènent des interrogations.

Madame TEYSSIER intervient pour montrer par le biais de sa tablette un mail précisant que Monsieur VIAL lui a donné pouvoir pour ce conseil.

Monsieur le Président confirme et constate que le mail date d'il y a 6 jours. Il demande l'avis des membres du conseil communautaire pour accepter ce pouvoir.

Le conseil communautaire approuve.

Administration Générale
Finances : Budget annexe régie Assainissement:
Décision Modificative n°1

Monsieur le Président explique que la décision modificative porte sur le montant de 70 000 € inscrit au BP pour les travaux d'urgence qu'il convient de ventiler sur 2 comptes :

- 55 000 € pour le génie civil
- 15 000 € pour les équipements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du Budget annexe Régie Assainissement.

Administration Générale :
Ressources Humaines : Tableau des effectifs

Comme le veut la tradition, Monsieur le Président présente la mise à jour du tableau des effectifs pour la rentrée, toujours à masse salariale constante. Il donne les détails des modifications de ce tableau assez complexe :

- La suppression d'un poste de rédacteur territorial suite au départ de la coordinatrice administrative Famille Jeunesse pour la direction du SICTOM Velay Pilat, remplacée par un agent contractuel de catégorie B issu de la filière animation
- Afin de remplacer cette personne qui officiait en tant que chargé de mission CISPD, il convient de créer un poste contractuel d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- Le changement de filière d'un agent, de catégorie médico-sociale à agent administratif, suite à un choix de reconversion professionnelle. Il pointe au passage quelques belles réussites de changement de filière au sein de la structure.
- La responsable de la Médiathèque d'Aurec sur Loire est promue sur un poste de coordination sur la culture. Pour son remplacement, il explique qu'il convient de créer un poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe, qui devrait être pourvu par un agent contractuel déjà en poste en tant que saisonnier.
- Le recrutement d'un Educateur jeunes enfants à la crèche les Matrus et le poste libéré suite au glissement de l'agent administratif
- Les animateurs périscolaires et pour les mercredis sur l'année scolaire 2019/2020
- Suite au départ à la retraite d'un médecin de crèche, 1 poste supprimé, un seul médecin situé à Sainte Sigolène gèrera les 2 crèches.
Il fait remarquer que pour ces différents postes, beaucoup de « glissements » sont liés les uns aux autres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Administration Générale : Conseil de Développement

En application du code Général des collectivités territoriales, Monsieur le Président explique l'obligation de créer un Conseil de Développement pour les collectivités de plus de 20 000 habitants. Il propose au Conseil Communautaire de bien vouloir utiliser le Conseil de Développement du PETR déjà existant, de même que la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron. Il explique qu'il restera possible de faire autrement lors du prochain mandat. Il souligne le fait que le destin de Loire Semène est lié à celui du PAYS, notamment sur le projet de territoire et notre périmètre.

Arrivée de Madame BAUZA qui s'excuse pour son retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

Aménagement du territoire et contractualisation : Contrat 43.11 : Avenant

Monsieur le Président poursuit avec un sujet très important qui est celui d'un avenant au contrat 43.11, passé avec le Département. Il explique que le terme d'avenant est souvent mal interprété lorsqu'il s'agit de travaux, mais il tient à souligner le côté très positif de celui-ci puisqu'il rapporte plus de 610 000 € d'aides supplémentaires à notre territoire. Il note également la simplicité des échanges et la compréhension des problématiques du Président du Département et ses services. Il explique que les montants de travaux éligibles sont parfois augmentés, en permettant d'adapter les dispositifs pour optimiser les financements. Il prend comme exemple les 76 000 € supplémentaires concernant le château d'Aurec sur Loire lié au dispositif DRAC/Département. Il évoque également la nouvelle équipe municipale de Saint Didier en Velay pour qui il a été possible de rajouter des projets. Il souligne également la réactivité du Département et de la Région pour l'achat immobilier route du Fau, et la volonté de soutenir des projets économiques. Il prend comme exemple l'extension de la ZA rue de l'Industrie dont l'estimatif a augmenté mais nos partenaires financiers Région et Département ont suivi, ainsi que l'entreprise qui a été mise à contribution. Il indique qu'il y a eu de nombreux échanges, il tient à remercier Monsieur MARCON, Président du Département. Il se dit très content du résultat de cet avenant, et du travail accompli par nos conseillers départementaux, car il engendre des sommes importantes. Il explique que grâce à ces dispositifs, le taux de subvention pour le site d'escalade par exemple représente 73 %. Avant de donner lecture du détail du tableau, il souhaite laisser la parole aux conseillers départementaux.

Madame TEYSSIER explique que cette belle opération a commencé en 2017 grâce à une conjoncture favorable en investissement au niveau du Département. Elle indique qu'il a été décidé que ce qui n'a pas été utilisé dans certains contrats 43.11 soit redistribué pour les autres dont les projets sont plus avancés. Elle précise que le Président du Département a souhaité récompenser positivement les territoires pour lesquels les projets aboutissent.

Monsieur TONSON confirme la compréhension de Monsieur MARCON, qui a bien écouté ses conseillers départementaux. Il souligne le fait que Loire Semène a été bien doté, avec 2 654 000 € au départ dans le contrat 43.11 qui se sont transformés en 3 212 000 € à l'arrivée soit une augmentation de 23%. Il considère que nous n'avons pas à « en rougir » parce que nous n'avons pas perdu notre temps.

Monsieur le Président confirme que les bons taux de réalisation et d'engagements de nos projets ont motivé les choix du Département. Il passe à la lecture du tableau, principalement les lignes qui ont évoluées, les montants subventionnables et les taux revus :

-Pour le Volet Solidarité :

- L'aménagement du bourg de La Séauve sur Semène 250 000 € au taux de 20 % soit + 17 000 € pour la commune
 - L'aménagement du parc paysager de Saint Just Malmont 169 945 € au taux de 20% soit + 13 989 € pour la commune
 - La réhabilitation des halles de Saint Didier en Velay 677 910 € au taux de 26% soit + 46 000 €, projet qui remplace la réhabilitation de la maison Bergeron de 40 000 €,
 - L'amélioration des sanitaires, hall d'entrée et cuisine de la salle polyvalente de Saint Didier en Velay, correspondant à un nouveau projet à 65 930 € au taux de 20% soit + 13 186 €,
 - L'acquisition d'un tènement immobilier route du Fau 1 950 000 € au taux de 15,38 % soit 300 000 €,
 - La rénovation de l'école publique d'Aurec sur Loire à 1 800 000 € dont le taux d'aide a été revu de 10 à 15% soit + 90 000 €
 - La rénovation de l'école publique Françoise Dolto à Saint Didier en Velay, correspondant à un nouveau projet à 57 000 € au taux de 15% soit + 8 550 €,
- Pour le Volet Solidarité Equipement sportif :
- La réhabilitation du gymnase de Saint Ferréol d'Aurore à 323 982 € au taux inchangé de 20% soit une augmentation de subvention de + 17 796,40 €
- Pour les dossiers économiques :
- Monsieur le Président indique que le dispositif fonctionne bien et que les dossiers sont étudiés au fil de l'eau, c'est un succès et les plafonds ont été revus à la baisse. Il indique que cela concerne de nombreux projets.
- Pour le Volet Environnement :
- Concernant le projet d'extension de la ZA rue de l'Industrie, Monsieur le Président explique que le plafond ayant été atteint le Département a décidé d'aider le SICTOM Velay Pilat à hauteur de 75 000 € supplémentaires. Il ajoute que l'indemnité d'éviction (qu'il conviendra d'appeler autrement car n'existe pas juridiquement entre nos 2 structures) sera dégrevée d'autant, le SICTOM Velay Pilat touchant une aide directe.
- Pour le Volet Développement Numérique : les projets annulés :
- Développement du SIG Loire Semène soit – 26 000 € passés sur l'Assainissement dans le cadre du Diagnostic Assainissement pour 44 958 €.
 - La mise en place d'une plateforme de services en ligne soit – 10 000 €, suite à la mise en place d'une formule plus économique.
- Pour le volet Innovation
- Monsieur le Président rappelle l'alignement des dispositifs DRAC et Département pour le financement de la réhabilitation du château seigneurial d'Aurec sur Loire permettant un gain de 76 016 € sur cette opération.
- Pour le volet Assainissement
- Monsieur le Président explique que les dossiers sont déposés au fil de l'eau, et représentent un total de 609 762 € pour cette ligne.
- Arrivée de Monsieur HAURY
- Pour le volet Musée
- La réhabilitation du Musée de la Faulx est augmentée à 300 000 € au taux de 20 % soit + 20 000 € supplémentaire pour Loire Semène venant atténuer les enveloppes annulées précédemment.

Après avoir présenté les changements, Monsieur le Président souligne l'aspect positif de cet avenant qui représente, comme Daniel TONSON l'a souligné, 23% d'augmentation des aides départementales sur le territoire, ce qui est considérable.

Monsieur TONSON confirme.

Monsieur le Président tient à remercier, à nouveau, le Président du Département pour sa compréhension et sa réactivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve l'avenant au Contrat 43.11 et autorise Monsieur le Président à signer les documents afférents.

***Développement Durable : Contrat Rivière Ondaine
Lizeron : Sambalou : Attribution des marchés***

Concernant le chantier d'aménagement des berges du Sambalou à Saint Just Malmont, Monsieur le Président rappelle que la commission d'appel d'offre s'est réunie ce jour pour l'attribution et que la consultation des entreprises est conduite en groupement de commandes avec la commune de Saint Just Malmont. Il explique que ce chantier concerne 2 projets concomitants :

- Le premier porté par Loire Semène dans le cadre de sa compétence GEMAPI et du contrat de Rivière Ondaine Lizeron consiste en la renaturation du Sambalou et la restauration de la zone humide
- Le second porté par la commune de Saint Just Malmont consiste en la création d'un parc paysagé avec un cheminement, des jeux, des platelages sur la zone humide,...

Il détaille les lots constituant le marché mais précise qu'il convient ce soir de se positionner uniquement sur les 2 lots concernant Loire Semène parmi les 4 suivants :

- Lot n°1 : Terrassement qui concerne Loire Semène et la commune de Saint Just Malmont
- Lot n°2 : Génie écologique qui concerne uniquement Loire Semène
- Lot n°3 : Aménagement bois qui concerne la commune de Saint Just Malmont
- Lot n°4 : Aménagements paysager, jeux et mobilier qui concerne la commune de Saint Just Malmont

Concernant le lot n°1, Monsieur le Président explique que l'estimatif était de 55 615 € pour Loire Semène et 86 448,50 € pour la commune pour la tranche ferme et la tranche optionnelle. Il précise que 3 entreprises ont répondu. Après négociation et suite à l'avis de la commission d'appel d'offre, les entreprises TRV/GUERIN a été retenue au montant de 63 365 € pour Loire Semène. Il explique que nous sommes dans le type de situation embêtante dans le cadre d'un groupement de commandes, à savoir que l'estimatif est dépassé pour Loire Semène mais qu'on est en-dessous pour la commune. Il rappelle que l'analyse doit se faire de manière globale et qu'on est en-dessous au total. Il ajoute qu'il y avait eu le cas inverse pour le chantier de voirie de la rue du Stade. Il considère que la somme est raisonnable et qu'on fait travailler des entreprises locales, et ajoute que la commune de Saint Just Malmont procédera à l'attribution de sa part lors de son conseil municipal du 25 juillet. Concernant le lot n°2, une seule entreprise a répondu pour la remise en état de la zone humide pour 28 870 € alors que l'estimatif était de 33 265 €. Il indique également que le lot 3 a été pourvu et que le lot 4 devrait être jugé infructueux. Il espère avoir été le plus clair possible et souligne l'analyse poussée du Bureau d'Etude. Il met à nouveau en avant le fait que les travaux sont attribués à des entreprises locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

***Développement Durable : VEOLIA : Station
d'épuration d'Aurec sur Loire : Avenant n° 3 au
marché d'exploitation***

Monsieur le Président poursuit avec la présentation de l'avenant n°3 au marché d'exploitation à passer avec VEOLIA. Il précise que la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie la semaine dernière pour l'analyser. Il ajoute que celui-ci a été établi avec l'aide d'un prestataire assistant à maîtrise d'ouvrage, BAC Conseil, car il est important d'avoir l'avis d'un spécialiste pour préserver les intérêts de la collectivité. Il explique que l'avenant a été très travaillé, et qu'il est obligatoire de le soumettre à l'avis du conseil communautaire car il dépasse les 5%. Il ajoute qu'il s'agit de l'avenant n°3, car le 1^{er} correspondait à un avenant technique et le second au transfert de compétence, les 2 premiers ayant été passés sans incidence financière. Il rappelle que le montant global du marché s'élève à 1 501 792 € soit un coût annuel de 187 724 €. Cet avenant permet de respecter la réglementation plus drastique notamment au niveau du traitement du phosphore, d'augmenter le volume de curage des PR Les Barques, Semène, Saint Geneix, et d'intégrer l'exploitation du PR de l'Hermet où d'importants travaux de raccordement ont été engagés par la commune. Il donne le montant de cet avenant qui s'élève à 59 641 € soit 13 774 € par an. Il ajoute que des travaux seront payés directement par Loire Semène, réalisés par Veolia sous le contrôle de BAC Conseil, car ils devraient donner lieu à des subventions en les sortant du contrat, ce qui est une bonne chose. Il poursuit en listant ces travaux qui font partie de l'avenant : la mise en place de l'analyse de risque de défaillance, la mise en sécurité des postes de relèvement Les Ollagnières, Les Barques et Semène, et l'augmentation de la capacité de relèvement de l'usine de dépollution du Bourg, pour un montant de 47 923 €. Il termine par le montant total de cet avenant n°3 entraînant une augmentation du marché de 107 564 €, soit + 7,15%, portant ainsi le montant total du marché d'exploitation à 1 609 356 €.

Monsieur MARCON s'interroge sur le fait que cet avenant fasse référence à des obligations réglementaires datant de 2017, alors que nous le validons en 2019.

Monsieur le Président indique qu'il était déjà en discussion lors du transfert de compétence mais que ce genre de discussions est long, et qu'il ne faut pas le reprocher à la commune d'Aurec sur Loire.

Monsieur MARCON précise qu'il ne reproche rien mais constate.

Monsieur SALGADO demande jusque quand court ce contrat.

Monsieur le Président répond jusqu'en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n°3 au marché d'exploitation à passer avec VEOLIA pour la Station d'Épuration d'Aurec sur Loire.

Développement Durable : SICALA : Retrait partiel

Monsieur le Président propose désormais au conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur le retrait partiel du SICALA. Il explique que la création d'un EPAGE se profile enfin grâce à la réglementation qui a évolué et qui donne raison à Loire Semène sur ses revendications portées de longue date. Le retrait du bassin versant de l'Ondaine du périmètre du SICALA semble en effet logique car il ne faisait l'objet d'aucune intervention du SICALA alors qu'il était comptabilisé dans la cotisation. Il ajoute que d'autres collectivités, comme la communauté d'agglomération du Puy en Velay délibère également sur le retrait partiel du SICALA pour sa partie située sur le bassin versant de l'Allier. Il précise que cela permet de prédéfinir le périmètre du futur EPAGE Loire Lignon. Concernant Loire Semène, il indique que c'est un point important pour la cotisation car cela

représente environ 6 000 habitants qui ne seront plus comptabilisés, il rappelle le montant de la cotisation à 1,60 € par habitant. Il constate que l'avenir nous a donné raison depuis notre délibération de demande de retrait. Concernant la construction d'un nouvel EPAGE, il informe qu'il a participé à de nombreuses réunions avec Claude VIAL. Il signale que le SICALA va être obligé de se transformer à cause de la réglementation. Il convient donc d'organiser cette structure à notre main avec plus de proximité et une gouvernance autour de moins de délégués mais plus fléchés. Il précise que cette délibération concerne uniquement le retrait partiel du SICALA du secteur de l'Ondaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve ce retrait partiel du SICALA.

Développement Durable : EPAGE Loire Lignon : Création

Monsieur le Président tient à remercier Claude VIAL, qui séparément ou avec lui a participé aux nombreuses réunions de travail sur ce dossier, grâce auxquelles il a été possible d'échanger et d'avancer. Il explique que le but était de créer une structure, plus proche de nous, sans reprendre les défauts de gouvernance du SICALA. Il ne revient pas sur la cotisation plus juste mais précise que la représentativité sera liée à la taille du bassin versant et au nombre d'habitants. Il explique que Loire Semène est « moteur » sur cette affaire avec la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon, la Communauté de Communes des Marches du Velay – Rochebaron et la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay. Il ajoute que des inquiétudes demeurent quant à la dimension de la structure en termes de moyens et de personnels. Certains quittent le SICALA comme les collectivités du bassin versant de l'Allier, qui ne parviennent pas à créer un EPAGE, ce qui aurait pu être bénéfique en termes de partage des moyens du SICALA. Il dit veiller au fait que chacun prenne sa part. Il précise que la part Allier des cotisations représente 25%. Il évoque une autre possibilité, les EPCI conventionnent avec l'EPAGE Loire Lignon pour continuer à utiliser et financer une partie des moyens humains. Pour créer un EPAGE opérationnel au 1^{er} janvier 2020, il convient de sceller les fondations en adoptant cette délibération pour faire porter à cet EPAGE l'exercice des compétences GEMAPI par délégation et Hors-GEMAPI, à savoir l'animation des contrats par voie de transfert. Il explique que ce transfert de compétence permettra de toucher un territoire plus étendu, allant d'Aurec sur Loire au Puy en Velay. Il précise que le dossier de labellisation de cet EPAGE a pu être déposé auprès du préfet coordonnateur de bassin grâce au travail conséquent du personnel du SICALA. En terme de Bassin Versant, il précise que cet EPAGE dépasse les frontières altiligériennes et inclut une partie des CC Ambert Livradois Forez et Monts du Pilat ou encore Saint Etienne Métropole pour une partie de Rozier côte d'Aurec et une partie de la Communauté d'Agglomération Loire Forez. Il explique avoir une conjonction de vue avec l'agglomération du Puy en Velay qui représente un poids très important dans ce futur EPAGE. Afin de monter cet édifice, il estime important de continuer à participer à chaque réunion.

Monsieur MARCON juge cette création honorable, car « on touche du doigt ce qui est fait depuis des années », des structures opaques sont créées toujours plus loin, sous le contrôle d'on ne sait qui. Il se réjouit de revenir à l'essentiel et à la proximité. Il lui semble nécessaire de remettre du « terre à terre ». Il pense que l'on est à contre-courant, car la Loi NOTRE souhaitait des groupements de collectivités. Il pense qu'il faut se préoccuper des souhaits de nos populations locales. Il se réjouit de cette décision et souhaite continuer dans ce sens.

Monsieur VOCANSON trouve l'intervention de Monsieur MARCON très intéressante, et pense qu'un bilan de notre participation au SICALA serait nécessaire. Il se demande comment le SICALA a pu en arriver là depuis la dissolution du syndicat des 3 rivières. Il estime qu'il ne faut pas « brûler ce qu'on a adoré » mais qu'il conviendrait d'en approfondir le bilan.

Monsieur le Président indique que l'Etat, par l'intermédiaire de la DDT, a été plutôt moteur en participant aux réunions et dictant la création de 2 EPAGE. Il rejoint les propos précédents sur la taille critique (« ni trop petit, ni trop grand »), et convient qu'un bilan doit être fait. Il rappelle que des actions importantes ont été conduites dans le cadre du contrat de rivière Semène. Il cite la passe à poisson toute proche qu'il a fait visiter à un groupe de CM2, et pense qu'aujourd'hui on a des masses d'eau de bonne qualité grâce aux interventions menées. Il confirme donc qu'il ne faut pas tout jeté.

Monsieur SALGADO est d'accord avec Monsieur MARCON, le trop grand peut devenir ingérable. Concernant les représentants de nos structures, il pense qu'on devrait se fixer comme ligne de conduite de travailler en sous-secteurs avec des sous-objectifs. Il ajoute qu'il faut rester vigilant pour obtenir des objectifs mesurables.

Monsieur le Président indique qu'un unique contrat territorial a été défini mais il est possible de constituer des groupes de travail. Il ajoute qu'il faudra être vigilant quant aux délégués nommés afin qu'ils soient présents et intéressés pour pouvoir peser dans les décisions du futur EPAGE.

Madame TEYSSIER intervient par rapport au SICALA qui pilote également un chantier d'insertion qu'il faut préserver.

Monsieur le Président confirme qu'il s'agit d'une priorité et qu'il n'a jamais été question de se passer de ces équipes. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la création de l'EPAGE Loire Lignon.

Développement Durable : SICTOM Velay-Pilat : Rapport d'activités 2018

Concernant le rapport d'activité 2018 du SICTOM Velay Pilat, Monsieur le Président explique qu'il va en présenter la synthèse mais que le rapport complet est disponible et peut être envoyé à tous les conseillers qui le souhaitent. Il commence la présentation de la synthèse par la stagnation globale du nombre d'habitant à 39 755 même si Loire Semène et Pays de Montfaucon ont tendance à gagné des habitants, les Monts du Pilat en perdent.

Dans le cadre des indicateurs techniques, Monsieur le Président fait remarquer qu'en 2018, 110 conteneurs de 750 litres ont été commandés pour renouveler le parc existant et équiper de nouveaux points. Concernant les quantités collectées, il souligne des chiffres importants en baisse constante, amorcée depuis 2009, mais considère que l'on peut mieux faire, - 30 tonnes par rapport à l'an dernier. Il reprend les chiffres des tonnages collectés et les parts de chacun. Il constate des chiffres élevés en termes de fréquentation des déchèteries, 17 583 pour Aurec sur Loire et 23 896 pour Saint Just Malmont, des aménagements sont à réfléchir au niveau de celle de Saint Just Malmont même si le terrain est compté. Il note une baisse du pic d'affluence au mois d'août.

Arrivée de Madame PACALON

Au niveau des traitements des déchets, Monsieur le Président note une collecte au niveau des bacs jaunes très significative et précise que la proximité paie. Concernant le traitement des OMR et DIB et suite à l'arrêté du mois de juillet 2016, une étude complète du centre d'enfouissement de Saint Just Malmont a été effectuée afin de définir les aménagements nécessaires. Face aux coûts exorbitants de ces aménagements, il précise qu'une autre trajectoire de traitement a été prise tout en conservant une durée d'exploitation de 6 ans de l'alvéole A4 du centre d'enfouissement. Concernant le Biogaz, il explique que l'arrêt de sa valorisation a entraîné une hausse de la TGAP de 23 € la tonne à 41 €. Il souligne que cela vient des efforts de compostage particulier. Il précise que le choix

d'Altriom permet de tendre vers un taux de valorisation à 90% et uniquement 10% d'enfouissement. Il note que la solution proposée par Suez était moins chère mais elle générerait plus de TGAP du fait du maintien de l'enfouissement. Il rappelle que 418 tonnes de lixiviats ont été traités pour l'année 2018. Il ajoute que si une nouvelle alvéole avait été créée, il faudrait construire une station d'épuration autonome, ce qui générerait des coûts gigantesques pour une durée d'exploitation courte.

Par rapport aux moyens humains, Monsieur le Président indique que le SICTOM Velay Pilat emploie environ 30 équivalents temps pleins, ainsi que des contrats à durée déterminée pour remplacer les arrêts maladie de longue durée, sachant qu'un arrêt de courte durée n'est plus remplacé. Il pointe un seul contrat aidé alors qu'il y a pu en avoir jusqu'à 6 ou 7 par le passé. Il précise faire appel au maximum aux jeunes du territoire, notamment l'été. Il poursuit avec le matériel qu'il détaille et précise que le SICTOM dispose d'un mécanicien très confirmé évitant des frais. Il explique que le compacteur est usé mais qu'un second acheté d'occasion au SICTOM entre Monts et Vallées permet de prolonger leurs durées de vie. Il ajoute que le Pakmat est un rouleau qui permet de compacter les déchets dans les bennes de déchèterie, ce qui permet de gagner 3 fois le volume de la benne et ainsi éviter de « transporter de l'air ». En ce qui concerne les indicateurs financiers, il évoque une certaine stabilité. Il explique que le coût annuel de l'ISDND présente des chiffres réguliers correspondant à l'amortissement de la dernière alvéole mais que celui-ci a été relissé sur 8 ans, pour se calquer au dossier en cours de montage concernant la réhausse de l'alvéole, dans le but d'optimiser le plus possible l'alvéole et le site. Il signale que 520 000€ vont être amortis en 8 ans pour coller au mieux à la durée d'exploitation, ce qui représente environ 70 000 €/an d'amortissement. Le coût de la collecte sélective et à son traitement correspond au marché passé avec SUEZ. Concernant les coûts annexes, il précise que la TGAP est très difficile à prévoir, mais il précise que ces coûts devraient baisser l'année prochaine car les déchets ne seront plus enfouis. Il donne les chiffres des recettes de fonctionnement pour l'année 2018, qu'il décompose comme précisé dans la synthèse. Il reprend les orientations 2019, dont notamment la mise en place d'une tarification pour les déchets des collectivités. Sur ce point, il salue le courage des élus du syndicat qui ont voté ce point à l'unanimité. Concernant le développement du compostage individuel chez les particuliers, il présente la proposition à bas coût de composteurs individuels. S'agissant de la communication, il ajoute que celle-ci avance par le biais des écoles, des visites scolaires... Pour le bilan, il indique que le prix à la tonne est de 183,68 € pour 2018 contre 182,54 € pour 2017. Il indique qu'il s'agit d'une présentation synthétique permettant de faire ressortir les éléments les plus intéressants.

Monsieur VOCANSON remercie pour cette synthèse détaillée. Il évoque le débat qui s'était tenu au printemps, dans lequel il avait été évoqué l'idée d'établir un camp de base pour gravir la montagne. Il explique avoir regardé ce qui s'est passé avant dans les rapports d'activités des 2 précédentes années, mais qu'il n'explique pas le bouleversement vécu avec l'abandon de l'enfouissement au Combau. Il estime qu'on masque une certaine réalité en termes de coût. Il souhaite rationaliser plutôt que s'interroger sur les pistes pour baisser le service. Il s'interroge sur comment faire pour éviter le croisement des déchets qui descendent d'Yssingeaux à Monistrol avec ceux qui montent de Bourg Argental à Polignac. Il déclare qu'il va falloir rendre des comptes aux administrés. Aujourd'hui il constate une évolution des coûts mais déclare avoir beaucoup évolué sur la question du traitement. Il évoque les indébortables de déchèteries qui pèsent 200 000 €. Il ajoute qu'il convient de s'interroger sur les déchets ultimes : combien et où vont-ils ? Il pense qu'il y a un fonds de réflexion, essentiel pour l'avenir de notre territoire. Il se demande comment on a pu passer d'un coût de traitement de nos déchets à 140 € par tonne en 2016 à 180 € en 2018. Il insiste sur le fait que les administrés doivent savoir où va cet argent.

Monsieur le Président répond que le marché de traitement participe à l'augmentation des coûts mais n'est pas l'unique responsable. Il rappelle la problématique de la revente des matériaux, l'arrêt des contrats aidés. Il estime qu'il faut faire preuve d'imagination et favoriser l'esprit d'équipe. Il cite par exemple le non-remplacement des arrêts de courtes durées. Il pense que le service doit être adapté et non diminué. Il cite le succès des bacs jaunes, pour lesquels il faut passer plus souvent et peut-être moins pour les ordures ménagères. Il indique qu'il ne faut pas lancer de mauvais signaux quant à la baisse du service. Concernant les taux de TEOM, il explique que des taux faibles ont été

maintenus, mais les coûts vont augmenter, les extensions des consignes de tri vont coûter cher. Il rappelle le problème de recettes pointé du doigt lors du dernier DOB. Il convient de porter le bon message aux administrés : les coûts ne vont pas baisser. Il tient à rendre hommage à la Directrice du SICTOM qui explore toutes les pistes intéressantes, comme par exemple un possible dégrèvement URSSAF. Concernant la réhausse de l'alvéole, il explique que ce dossier est très complexe car les services de la DREAL et de l'Etat sont très pointilleux, ils souhaitent bannir l'enfouissement à court terme. Il indique que la réhausse représente environ 15 à 20 000 tonnes supplémentaires, ce qui permettrait d'allonger la durée de vie du CET de 6 ou 7 ans. Il précise que la négociation avec les services de l'Etat porte désormais sur 5 ans. Il remercie Madame la Sous-Préfète pour le soutien sur ce dossier auprès du Préfet de Région.

Monsieur VOCANSON se dit inquiet quant à la résignation du Président sur le fait que les coûts vont augmenter. Il indique que cela lui rappelle les débats du début de mandat sur les taux d'imposition. Avec toute la volonté que l'on peut mettre sur le sujet, il pense que l'augmentation n'est pas une fatalité. Il ajoute qu'il faut maintenir le niveau de service sur la collecte des ordures ménagères et rationaliser.

Monsieur le Président estime qu'il lui demande de faire « un grand écart » et qu'il s'agit à ses yeux de populisme.

Monsieur VOCANSON demande plutôt à rationaliser, voir avec le SYMPTOM, il ne se résout pas à la fatalité de l'augmentation. Il rappelle que l'on a eu un avertissement sérieux de nos concitoyens, et s'inquiète si l'on continue d'augmenter les couts de l'eau, de l'assainissement, des ordures ménagères,... car notre devoir est de maîtriser les coûts. Il constate que sur les rapports d'activités, nos recettes s'écrasent, il faut donc faire doublement attention à nos dépenses.

Monsieur le Président indique qu'il travaille déjà avec les autres Présidents d'EPCI de la Haute-Loire, une réunion est prévue le 11 juillet à la communauté d'agglomération pour envisager des partenariats profonds. Il ne croit plus à l'enfouissement mais à des accords judicieux qui pourraient déboucher au niveau de la Haute-Loire. Il confirme que les coûts vont continuer d'augmenter et ce n'est être résigné : le gasoil augmente, le coût d'un camion augmente, le coût du traitement augmente et la TGAP augmente, les marchés de traitement augmentent ... c'est une certitude.

Monsieur VOCANSON indique que si le gasoil augmente il faut faire moins de kilomètres.

Monsieur le Président lui rétorque que les optimisations de tournées sont constantes.

Monsieur VOCANSON estime que cela nécessite un débat et un partage du débat. Il pense qu'il faut associer les usagers. Il rappelle la remarque qu'il avait faite l'année dernière quant au fait qu'il avait appris la fermeture du Combau par les journaux.

Monsieur le Président lui rappelle que le site du Combau n'a pas fermé et qu'il n'est pas utile de propager de fausses informations.

Monsieur VOCANSON ne souhaite pas polémiquer.

Monsieur le Président rappelle que le Combau est un site classé, qui ne ferme pas. Il dit que cette information est fausse. Il lui indique que ce site est très utile pour charger les ordures ménagères, pour le traitement des DIB, pour le traitement du bois et le traitement des déchets verts.

Monsieur VOCANSON indique ne pas avoir eu d'autres informations.

Monsieur le Président signale qu'il y avait des articles dans les bulletins municipaux et communautaires.

Monsieur VOCANSON répond qu'il ne fait pas sa religion par les médias.

Le conseil communautaire prend acte de la communication.

***Développement Touristique : Site d'escalade :
Convention de fonds de concours à passer avec la
commune de Saint Ferréol d'Auroure***

Monsieur le Président explique que le projet de création du site d'escalade à Saint Ferréol d'Auroure étoffe notre offre touristique. Il reprend les chiffres présentés dans le rapport qui correspondent au Dossier de Consultation des Entreprises. Il indique que le marché est estimé à 111 283 € HT, les travaux sont en cours, il convient d'attendre les factures définitives. Il explique qu'il y a des coûts mais également des recettes comme les subventions de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt, du Département et du LEADER. Comme la règle l'a voulu, il indique que le reste à charge est partagé en 2 entre Loire Semène et la commune, ce qui correspond à 17 820,92 € chacun et est versé par le biais d'une convention de fonds de concours. Il rappelle que le taux de subvention de ce projet avoisine les 73%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la convention fonds de concours à passer avec la commune de Saint Ferréol d'Auroure pour le site d'escalade.

***Développement Touristique :
Cotisation APIDAE***

Monsieur le Président propose de renouveler la cotisation APIDAE, qui permet de référencer nos prestataires touristiques. Il demande à ne pas chercher d'acronymes, APIDAE signifiant abeille en latin. Il rappelle que c'est un service d'information par le biais d'applications, anciennement SITHL, outil indispensable. Il indique que le montant de la cotisation pour 2019 s'élève à 305 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve.

***Famille - Jeunesse :
Convention Territoriale Globale à signer avec la
CAF et le Département de la Haute-Loire***

Monsieur le Président explique que la Convention Territoriale Globale permet de poser les fondations des futures contractualisations avec la CAF et le Département, par des contrats qui vont évoluer. Il souligne la forte volonté de Loire Semène, du Département et de la CAF de travailler ensemble, traduit par la conduite d'un Diagnostic Social de Territoire, dont le rendu sera fait au cours du mois de septembre 2019. Il explique que celui-ci permet d'identifier les pistes de travail qui pourraient se concrétiser en actions, chacun est donc lié l'un à l'autre. Ces actions s'éloignent quelquefois de nos compétences mais se concentrent sur l'usager.

Madame TEYSSIER rappelle que Loire Semène est la première Communauté de Communes à avoir établi un Diagnostic Social de Territoire, ce qui a beaucoup apporté à la collectivité et au Département. Il permet de faire travailler nos techniciens ensemble. Elle ajoute que ce diagnostic a permis de faire apparaître des singularités. Elle considère que c'est une bonne chose de travailler ensemble pour le bien de nos administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et le Département de la Haute-Loire.

Compte-rendu des commissions et réunions diverses

Monsieur le Président propose de passer au tour de table, et laisse la parole à Monsieur CHAMPAVERT.

Finances

Monsieur CHAMPAVERT rappelle qu'il existe un fonds de péréquation entre les communes « pauvres et riches » appelé FPIC. Il indique que Loire Semène est devenue plus riche et doit contribuer en 2019 à hauteur de 25 000 €, cette somme est partagée entre la Communauté de Communes et les communes par répartition de droit commun, ce qui correspond environ à 9 000 € pour Loire Semène. Il indique que cela va continuer d'augmenter, nous paierons plus l'année prochaine. Il précise que les chiffres de chaque ensemble intercommunal sont publiés sur Internet. Il trouve curieux que la communauté d'agglomération de Saint Etienne Métropole en perçoive énormément, ce qui veut dire qu'elle est « très pauvre ».

Monsieur le Président évoque la nécessité de travailler sur un pacte financier et fiscal dans ce contexte. Il indique qu'une étude sera menée prochainement sur l'argent collecté au niveau des communes et de la communauté de communes dans le but de protéger nos dotations et payer moins de FPIC. Il rappelle que le FPIC correspondait à 7000 € l'année dernière contre 25 000 € cette année.

-Travaux Voiries et Bâtiments communautaires

Monsieur MARCON évoque l'aire d'activité de La Séauve sur Semène et explique que ce projet touristique fera l'objet d'une prochaine convention entre la commune et la communauté de communes. Il indique que le projet est élaboré par les Bureaux d'Etudes Stratégie et Osmose. Il explique qu'un travail a été fait sur la manière d'optimiser la venue des touristes aux abords du site du plan d'eau de La Séauve sur Semène, qui est une propriété communale. Il signale une problématique quant au stationnement. Afin d'accéder au site, il est proposé de créer une troisième porte d'entrée au niveau du tennis, le parking servira également à la future activité touristique de la voie ferrée. Il ajoute que l'accueil sur le site sera plus élaboré avec des sanitaires, un hall d'accueil plus accueillant et la création d'un parcours sportif.

Concernant le programme voirie, il explique qu'une partie a été effectuée dans la sueur par l'entreprise MOULIN CHANAVAT qui a tiré les enrobés sous la canicule. Il explique avoir donné l'autorisation exceptionnelle de démarrer les travaux à 5h du matin pour finir plus tôt, et a été surpris par des réactions de riverains qui n'ont pas toléré ce principe pourtant pour le bien-être des salariés. Toutefois, il ajoute que les travaux se sont bien déroulés, il y a un bon rendu, en attendant les prochains travaux sur la route de Buchères prévus en septembre 2019.

Culture

Monsieur COLETTI souhaite donner 3 informations importantes :

- Comme mentionné dans les news, les représentations de la caravane Josélito démarreront la semaine prochaine
- Au niveau de Musica'LS, un nouveau directeur, Monsieur Olivier CHALAVON a été recruté, anciennement directeur de 3 écoles de musiques sur Saint Romain le Puy, Saint Marcellin en Forez et Saint Cyprien. Il informe du départ en retraite de Christine FRIGO

- Vendredi 12 juillet à 17h00 se tiendra à Pont Salomon l'inauguration du réseau de lecture publique de Loire Semène.

Monsieur le Président indique qu'il a participé ce jour à une réunion de chantier de la Station d'Épuration de Saint Didier – La Séauve, chantier qu'il juge très bien conduit par le Maître d'œuvre. Il indique que la construction du bassin d'aération est en cours, le fond sera coulé demain et les parois la semaine prochaine. Il considère que ce chantier avance bien et est très propre. Il poursuit avec la représentativité au sein de Loire Semène et rappelle que nous avons délibéré lors des élections de Saint Didier en Velay. Il précise qu'il convient toutefois de délibérer à nouveau en vue des prochaines élections municipales, sachant qu'il faut atteindre la majorité qualifiée avec l'accord de la commune d'Aurec sur Loire, pour préserver notre représentativité.

Monsieur HAURY précise que l'accord de la commune d'Aurec sur Loire a déjà été adopté.

Concernant le Musée de la Faulx, Monsieur le Président signale que l'avant-projet a été présenté par l'architecte, le permis de construire devrait être déposé à l'automne, il espère que les travaux démarreront avant le terme de ce mandat. Il indique qu'une prochaine réunion va avoir lieu rapidement avec l'architecte et la DRAC, et rappelle que l'enveloppe incluant les travaux, la maîtrise d'œuvre et les frais annexes est estimée à 300 000 €. Dans le cadre des visites scolaires de cette année, il indique qu'il a pris plaisir à leur faire partager la fonction d' élu, il souligne une bonne culture générale et politique des élèves et des questions pertinentes par des enfants intéressés par le monde qui les entoure. Il se dit fier de participer à cette éducation politique, et rappelle que ces visites concernent les écoles Privées et Publiques du territoire et qu'un atelier SICTOM est également organisé. Il souhaite de bonnes vacances à tous, un bon tour de France à Aurec sur Loire, et un bon bal à La Séauve sur Semène.

La séance est levée à 20h50.

Fait à la Séauve sur Semène, le 16 juillet, 2019

Le Président,

Frédéric GIRODET

